



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chômeurs

Question écrite n° 106193

Texte de la question

M. Pascal Terrasse souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les inquiétudes exprimées par les agents de l'ANPE à la suite de la mise en place du « suivi mensuel personnalisé ». Cette mesure va à contre courant des recommandations de la Cour des Comptes qui préconisait une plus grande souplesse dans la fréquence des entretiens avec les demandeurs d'emploi. Faute d'un personnel suffisant, elle se traduit par un mécontentement croissant des agents de l'ANPE, dont l'essentiel du travail se réduit à de brefs entretiens systématiques avec les demandeurs d'emploi, sans possibilité de fournir un réel accompagnement et au détriment des rencontres avec les entreprises susceptibles d'embaucher. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106193

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10508